

# CONDUITE À TENIR POUR LES PATIENTS SORTANT D'HOSPITALISATION DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE COVID-19



## CIBLE :

Sortie d'hospitalisation peut concerner des patients retournant à domicile y compris établissements médico-sociaux

## PRÉ-REQUIS :

**Pas de départ de l'hôpital** s'il n'y a pas eu un contact téléphonique direct entre l'hôpital et le MT ou la PRAG\*/PTA

**Infos requises** : lettre de sortie, ordonnance, masque.

\*Plateforme Régionale d'Appui aux Généralistes

<https://www.prag.alsace/>

## CAS DE FIGURE

### COORDINATION HÔPITAL ET MÉDECIN TRAITANT MT POUR ORGANISER SUIVI (OU LE MEDCO QUAND IL S'AGIT D'UN EHPAD)

Contact médical téléphonique ou physique avec le patient à J0, puis tous les 7 jours jusqu'à guérison (rappel systématique du patient, démarche proactive, responsabilité du MT)

Contact obligatoire à 7jrs jusqu'à disparition des symptômes

Si aggravation de l'état du patient : le patient contacte le MT d'abord, et s'il n'est pas disponible le C15.

Suivi du patient avec des soins spécifiques (Inf, MK...) selon les modalités précisées dans la fiche de prise en charge ambulatoire.

### ABSENCE MT (IL N'Y EN A PAS, OU IL N'EST PAS JOIGNABLE) : FAIRE APPEL À LA PRAG (=PTA) POUR TROUVER SOLUTIONS.

Contact téléphonique PRAG avec le patient à J0, puis tous les 7 jours jusqu'à guérison (rappel systématique du patient par la PRAG démarche proactive)

Numéro de tel PRAG : 0367 300 367

Contact obligatoire à 7jrs jusqu'à disparition des symptômes

Si aggravation de l'état du patient : le patient ou un soignant (IDEL) contacte le C15.

Suivi du patient avec des soins spécifiques (Inf, MK...) selon les modalités précisées dans la fiche de prise en charge ambulatoire.